

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 202405031**Objet : BUDGET COMMUNE : Examen et vote du Compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
22/02/2024Date d'affichage
22/02/2024Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Numéro interne de l'acte : 202405032**Objet : BUDGET COMMUNE : Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

• Investissement**• Dépenses**

Prévu	1 514 492.18
Réalisé	973 540.94
Reste à réaliser	127 990.00

• Recettes

Prévu	1 514 492.18
Réalisé	547 256.81
Reste à réaliser	377 374.00

• Fonctionnement**• Dépenses**

Prévu	1 424 033.47
Réalisé	777 794.58
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	1 424 033.47
Réalisé	1 463 329.01
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 426 284.13
Fonctionnement	685 534.43
Résultat Global	259 250.30

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

J.J...

et publication du :

/ /

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LESPINASSE Annie

Numéro interne de l'acte : 202405033

Objet : BUDGET COMMUNE : Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le même jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	277 435.27
- un excédent reporté de :	408 099.16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	685 534.43
- un déficit d'investissement de :	426 284.13
- un excédent des restes à réaliser de :	249 384.00
Soit un besoin de financement de	176 900.13

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	685 534.43
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	176 900.13
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	508 634.30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	426 284.13

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie,
M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par
M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurateur(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 202405034

Objet : BUDGET AEP : Examen et vote du Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire



MAIRIE D'ACCOUS

Place de la Mairie - 84490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../../..

et publication du :

..../../..

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Numéro interne de l'acte : 202405035**Objet : BUDGET AEP : Vote du Compte Administratif 2023**

Le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

• Investissement**• Dépenses**

Prévu	410 242.23
Réalisé	248 365.00
Reste à réaliser	102 140.00

• Recettes

Prévu	410 242.23
Réalisé	292 705.23
Reste à réaliser	88 900.00

• Fonctionnement**• Dépenses**

Prévu	127 462.00
Réalisé	97 603.07
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	127 462.00
Réalisé	127 504.94
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	44 340.23
Fonctionnement	29 901.87
Résultat Global	74 242.10

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Numéro interne de l'acte : 202405036

Objet : BUDGET AEP : Affectation des résultats 2023

Le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 171.13
- un excédent reporté de :	31 073.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 901.87
- un excédent d'investissement de :	44 340.23
- un déficit des restes à réaliser	13 240.00
Soit un excédent de financement	31 100.23

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	29 901.87
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	29 901.87
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	44 340.23

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie,
M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par
M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
22/02/2024Date d'affichage
22/02/2024Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :



L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 202405037**Objet : BUDGET LOT ISEYE : Examen et vote du Compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à ACCOUS

Le Maire,



MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LESPINASSE Anie

Numéro interne de l'acte : 202405038

Objet : BUDGET LOT ISEYE : Vote du CA 2023

Le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

• Investissement

• Dépenses

Prévu	96 749.05
Réalisé	95 600.02
Reste à réaliser	0.00

• Recettes

Prévu	96 749.05
Réalisé	42 136.32
Reste à réaliser	0.00

• Fonctionnement

• Dépenses

Prévu	78 398.08
Réalisé	42 136.32
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	78 398.08
Réalisé	15 485.37
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 53 463.70
Fonctionnement	3 049.05
Résultat Global	- 50 414.65

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
22/02/2024Date d'affichage
22/02/2024Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERGEZ Eric.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Numéro interne de l'acte : 202405039**Objet : BUDGET LOT ISEYE : Affectation des résultats 2023**

Le Maire s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT	que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
CONSTATANT	que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un excédent reporté de :	3 049.05
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 049.05
- un déficit d'investissement de :	53 463.70
- un déficit des restes à réaliser	0.00
Soit un besoin de financement de	53 463.70

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	3 049.05
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	3 049.05
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	53 463.70

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie,
M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CACHELOU Frédéric (représenté par
M. CASTEIGNAU Sébastien), M. CASENAVE Joseph (représenté par M. LARRENSOU Xavier)

N'a pas pris part au vote : M. BARRAUD Dany

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 2024050310

Objet : JOUERS : Travaux de réfection de réseau eau potable, demande de subvention

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau du secteur Jouers.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 96 221 € HT.

Il convient maintenant de solliciter du Département, de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions du Département, de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

PRECISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 2024050311

Objet : PRESBYTERE : Demande de subvention (annule et remplace la délibération du 27/07/23)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement par l'Office 64 de l'habitat du Presbytère avec la création de 5 logements, d'une cantine-garderie et d'une salle multigénérationnelle.

Il rappelle également la délibération du 27/07/2023 qui l'autorisait à solliciter le maximum de subventions possibles.

Il souhaite apporter une correction à cette délibération sur le coût prévisionnel global, qui sera de 257 162.47 € H.T. et non de 241 342.47 € H.T. comme indiqué dans la délibération, le coût de la maîtrise d'oeuvre ayant été omis.

Il présente donc le tableau de financement de cette opération :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Espace intergénérationnel	77 297.97	DETR	76 070.00	29.58
Cantine-garderie	164 044.50	Région	40 000.00	15.55
		Fonds Européens LEADER	77 736.07	30.23
Sous-total TRAVAUX	241 342.47	Sous-total AIDES PUBLIQUES	193 806.07	75.36
Maîtrise d'oeuvre	15 820.00			
Sous-total ETUDES	15 820.00	AUTOFINANCEMENT	63 356.40	24.64
TOTAL	257 162.47	TOTAL	257 162.47	100.00

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE le Maire a sollicité les subventions de l'Etat, de la Région et de tout autre partenaire institutionnel

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 2024050313

Objet : SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire rappelle l'obligation des communes à prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) depuis 2015.

Il rappelle que la Commune a rédigé le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) avec l'aide de l'Agence Publique de Gestion Locale. Ce document a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2023.

Le SCDECI a été envoyé aux services du SDIS 64 qui ont émis un avis favorable avec quelques recommandations.

Après avoir consulté le dossier et entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal

APPROUVE le SCDECI présenté,

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté municipal de Défense Extérieur Contre l'Incendie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../../..

et publication du :

..../../..

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) absent(s) :

M. GUIRAUTE André

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Numéro interne de l'acte : 2024050314**Objet : CENTRE DE GESTION : Convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocations chômage au 01/01/2024**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal

DECIDE d'adhérer à compter du 01/01/2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée en annexe,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS
Le Maire,

MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

